

Chiffres 2015



Le mot du président **Gilles Hermitte**

Le tribunal administratif d'Orléans a enregistré, au cours de l'année 2015, 4 044 requêtes, en données nettes. Si ce nombre traduit une baisse de 12,16% par rapport à l'année 2014, c'est en réalité une stabilisation autour de 4 000 entrées par an en moyenne qui se confirme sur les quatre dernières années. Si le fiscal et l'urbanisme sont en hausse importante, les autres matières ont connu, soit une baisse significative, comme le contentieux des étrangers, soit un maintien à leur niveau antérieur.

Les affaires jugées s'élèvent en net à 3 876, soit un repli de 12,37% par rapport à l'année 2014. Le constat d'un taux de couverture des entrées par les sorties de 96% explique une légère remontée du stock, qui s'établit au 31 décembre 2015 à 2 609 affaires. La situation reste cependant satisfaisante, au vu des autres indicateurs. L'effort de traitement prioritaire des dossiers anciens continue de porter ses fruits, puisque ceux de plus de deux ans ne représentent, à la fin de l'année 2015, que 1,15% du stock. Le

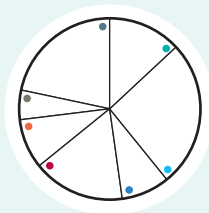
décali prévisible d'élimination du stock de 8 mois reste très sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Enfin, le décali moyen de jugement constaté continue de se réduire et passe pour la première fois au-dessous d'un an. C'est donc une situation équilibrée que connaît le tribunal administratif d'Orléans, lui permettant de remplir normalement sa mission juridictionnelle.

4 044
affaires enregistrées,
soit une baisse de **12,2%**
par rapport à 2014

3 876
affaires jugées,
soit une baisse de **12,4%**
par rapport à 2014

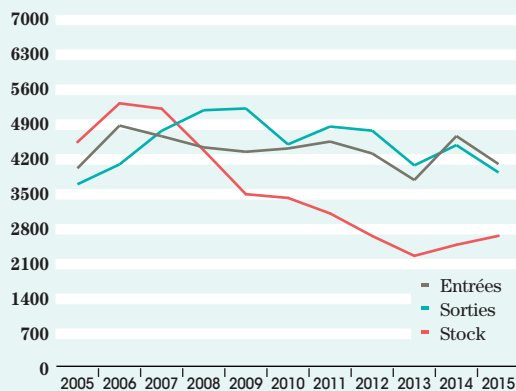
Décali prévisible moyen de
jugement
8m 2j
- 45,4%
de 2005 à 2015

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



13,3% Contentieux fiscal
26,0% Étrangers
8,6% Fonctionnaires et agents publics
16,3% Contentieux sociaux
8,8% Police
5,4% Environnement et urbanisme & aménagement
21,6% Autres

NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES* (DEPUIS 2005)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.